



## Résolution du conseil communal du 18 octobre 2022

Le Conseil,

- approuve les procès-verbaux des séances des 24 mai et 08 juillet 2022.
- approuve :
  - la convention de collaboration entre les communes de Forest, d'Anderlecht et de Saint-Gilles dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvéniles du gouvernement fédéral
  - la désignation d'un agent constatateur communal pour dresser des constats d'infractions
  - le programme triennal d'investissements pour les années 2022-2024, compte tenu de la quote-part de 944.471,00 € attribuée à la commune par la dotation régionale (réaménagement de l'avenue de la Verrerie 2ème partie (entre Neerstalle et Fléron) et rue Bonnes-Mères)
  - les comptes annuels 2021 du CPAS et de ses annexes
  - la décision du Conseil du CPAS du 15 septembre 2022 adoptant la modification budgétaire n°1 du budget 2022
  - les modalités d'acquisition et la convention transactionnelle relatives à l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à la société AUDI
  - le règlement de consultation (n° 2022-S-022) pour la conclusion d'emprunts pour le financement des dépenses d'investissements du service extraordinaire du budget de l'exercice 2022
  - le cahier des charges du marché "Fournitures de livres scolaires", établi par la Centrale d'achats
  - le règlement relatif au 2e pilier de pension en faveur du personnel contractuel, d'application à partir du 1er janvier 2022
  - la nouvelle fiche projet de la rénovation des chaufferies, de l'installation d'une PAC et de l'installation d'une chaudière indépendante dans la conciergerie de l'école Arc-en-ciel
  - le cahier des charges "Ecole 9: Rénovation du réfectoire en sous-sol (lot 1) et escalier métallique extérieur (lot 2)", établis par le Département Travaux Publics
  - le cahier des charges et le montant estimé du marché "Achat de véhicules (5 LOTS)", établis par le Service Travaux Publics - Service Voirie
  - l'accord de collaboration entre la Mission Locale de Forest et l'Empreinte numérique de Forest (séances de formation)
  - l'accord de collaboration proposé par l'offre de l'ASBL PELICAN
  - la convention relative au binômes transcommunaux entre les communes de Forest et Uccle pour les gardiens de la paix
  - la convention conclue entre la Commune de Forest et l'ASBL Schola ULB
  - le nouveau règlement de travail, applicable pour le personnel de l'enseignement subventionné, défini par le Décret de la Communauté flamande pour les écoles GBS De Puzzel et au GBS De Wereldbrug ;
  -
- revoit :
  - sa décision du 8 juillet 2022 quant à l'estimation du marché et au mode de financement du marché de travaux "ABY / LOT 1 : Travaux de désamiantage, démolitions, fondations (pieux) et LOT 2 : Travaux d'injections "
  - sa décision du 8 juillet 2022 quant à l'estimation du marché et au mode de financement du marché de travaux de rénovation d'une maison d'habitation (ancienne cure) en espace jeunesse

- sa décision du 8 juillet 2022 quant au montant de l'estimation du réaménagement de la rue Jean-Baptiste Baeck et de l'avenue de la Verrerie (2<sup>ème</sup> phase)
- prend connaissance de :
  - la décision du 8 septembre 2022 du collège des bourgmestre et échevins de passer commande du marché relatif aux « Aménagements temporaires du site des Anciennes Brasseries Wielemans-Ceuppens : Conception et réalisation d'une structure temporaire d'entrée de parc »
  - la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 septembre 2022 et du 29 septembre 2022 relatif au marché pour la « AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage) - Jonction cyclo-piétonne sous les voies de chemin de fer de la L124" »
  - la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 septembre 2022 concernant le marché de services portant sur la transformation d'une crèche en logement et bureaux
  - des problèmes d'infiltrations du bâtiment sis rue Marconi 41 et autorise le Collège à intenter une action en justice
  - de la décision du Collège des bourgmestre et échevins du 18 août 2022 de passer un marché public de services ayant pour objet « Conception, développement et maintenance du nouveau site internet de la Commune de Forest »
  - de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 08 septembre 2022 de faire l'acquisition de livres pour la bibliothèque communale francophone
  - de la décision du collège des bourgmestres et échevins 22 septembre 2022 concernant le marché «Eglise Saint Denis - Scan 3D d'une œuvre en bois»
  - de la décision du Collège des bourgmestre et échevins du 08 septembre 2022 concernant le marché « Mission de conseil et d'étude de stabilité dans divers bâtiments communaux (2023-2025) »
  - de la décision du Collège des bourgmestre et échevins du 15 septembre 2022 concernant le marché « Mission d'inventaire et de suivi d'amiante dans les bâtiments communaux (2023-2025) »
  - de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 décembre 2020 concernant un marché public d'acquisition de stands (financement par subsidie)
- prend acte du procès-verbal de vérification de la caisse communale établi le 31 mars 2022
- Émet un avis favorable à l'approbation du compte 2021 de la Fabrique de l'Eglise Jésus-Travailleur
- approuve 1 motion (espace chien et promeneurs)
- entend 7 questions orales de conseillers communaux
- entend 1 question d'actualité
- nomme 1 agent
- prolonge le stage en vue d'une nomination de 2 agents
- octroie 3 pensions
- octroie 1 pension pour inaptitude physique
- fixe le montant annuel de la quote-part de pension d'un agent.